

PROCES-VERBAL N° 5
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 11 DECEMBRE 2017 A 20H00

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Favre ouvre la séance à 20h20 à l'issue de la présentation de M. Gianni Saita, financier de l'Union des communes vaudoises (UCV), concernant la capacité financière de notre commune. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mmes Valérie HENRIOUD et Isabelle ROULIN
Messieurs Philippe LOISON et Michel ROULIN

Est absent : M. Vincent FAVRE

30 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 4 du 26 juin 2017
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Budget 2018 – préavis municipal no 02-2017
7. Propositions individuelles
8. Divers

3. Adoption du procès-verbal no 4 du 26 juin 2017

Le Président souhaite la modification suivante (milieu de la page 2, du paragraphe relatif aux primes de départ) : « La Municipalité prend acte des remarques et établira PROPOSERA un règlement ». En effet selon l'article 16 alinéa 14 du Règlement du Conseil communal « *Le Conseil délibère, et sur proposition de la Municipalité, la fixation des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité* ».

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est accepté à l'unanimité par un levé de main avec la modification proposée.

4. Communications du bureau

Le Président remercie les membres pour leur engagement et les invite à poser des questions. C'est ensemble qu'il faudra construire l'avenir de la commune et c'est en avançant ensemble que cela sera possible.

5. Communications municipales

1) M. Dominique Dafflon informe que :

- la proposition de règlement concernant les primes de départ de la Municipalité est en cours de rédaction. Il espère la soumettre au Conseil communal lors de la prochaine séance.

- la décision du Tribunal est toujours attendue concernant le recours de M. Eric Favre contre « *l'approbation de la modification du PGA de St-Barthélemy, soit le changement d'affectation de la zone agricole à la zone de dégagement d'environ 721 m² de la parcelle no 234 sise au « Champ Cadet » et de lever l'opposition de Mme et M. Anna Maria et Eric Favre* ». Contrairement à la demande de M. Eric Favre, aucune nouvelle audience ne s'est tenue. Il rappelle que le Service du développement territorial a soutenu la décision de la commune.
 - M. Eric Favre a déposé une plainte pénale contre la Municipalité. Un de ses membres a été entendu en novembre. En cause, un plan de situation dont ni la Municipalité, ni le Service technique intercommunal, ni le géomètre ou l'aménagiste du territoire avaient connaissance. Si cette plainte entre en force, elle sera traitée séparément de la décision du Tribunal ci-dessus et deux dossiers seront donc à traiter avec M. Eric Favre.
- 2) Mme Vilma Pirrello explique que la Municipalité s'est interrogée sur l'avenir de la grande salle suite à la construction de la parcelle voisine. La parcelle étant en zone d'intérêt général, seul un projet concret d'appartements à loyers modérés permettrait une éventuelle modification de la zone. Un projet parallèle pourrait être envisagé au terrain de foot, avec la construction d'une grande salle et de nouveaux vestiaires. Au terme du visionnage d'un film présentant la fondation Equitim, une longue discussion s'engage dans laquelle les coûts et les rendements sont discutés. L'assemblée demande à la Municipalité de ne pas lier les deux projets, de déterminer les impacts financiers et d'envisager également le réaménagement de bâtiments communaux tels que celui des Halles. La question relative à la grande salle n'étant pas à l'ordre du jour, M. Jean-Michel Favre propose de ne pas prolonger le débat. Le Président revient à l'ordre du jour.

6. Budget 2018 – préavis municipal no 02-2017

- a) Le rapport de la commission des finances est lu par M. Jean-Michel Favre.
- La commission craint que les charges pour le poste « Sports » soient supérieures au budget. A moyen terme, un entretien minimisé risque d'être dommageable aux installations. Elle formule les remarques suivantes pour les postes :
- Entretien et mobilier de bureau => les augmentations sont régulières, une attention particulière doit y être apportée.
 - Ordures ménagères et décharge => le poste est enfin équilibré.
 - EFAJE et ASIRE => les augmentations sont régulières, une intervention est difficile.
- La commission constate que hors amortissements obligatoires, le budget est légèrement positif. Elle remercie le Syndic et la boursière pour la collaboration et propose d'approuver le budget 2018.
- b) Discussion
- M. Dafflon précise que les communes alentours ont répondu négativement à la demande de participation financière des charges du foot. Le FC le Talent n'a pas été plus enclin et n'a pas souhaité répondre par écrit. La Municipalité a beaucoup été mobilisée pour ce dossier et le résultat est frustrant.

La Municipalité rencontrera prochainement deux candidats est une solution est à bout touchant. Il ajoute que les contrats en vigueur avec l'entreprise EasyNet et M. Natale devront être résiliés dans les délais.

Questions & remarques sur les postes du budget 2018 :

11.319.1 Ratio selon les factures déjà payées en 2017.

3511.4271+72 Baux à loyer réadaptés en 2017 pour une durée de 5 ans.

43.314.1 Entretien des routes : Fr. 40'000.—.

43.314.2 Guirlandes lumineuses de Noël et contrat d'entretien des LED : Fr. 11.500.—.

44.314 Construction d'un abri bus à la grande salle : Fr. 20'000.—.

72.365.1 Spéculation sur la fréquentation des enfants dans les garderies et réadaptation avec les postes 72.365.2 Accueil familial de jour et 72.365.3 Accueil parascolaire.

M. Pierre-Alain Dévaud constate que les postes 43.314.1 et 44.314 pèjorent le budget alors qu'il s'agit de dépenses thématiques.

c) **Décision**

Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 02/2017 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal décide avec 29 voix pour et 1 voix contre :

- D'adopter le budget 2018 tel que présenté par la Municipalité.

7. Propositions individuelles

Néant.

8. Divers

M. André Favre demande des nouvelles concernant le marquage du parking du restaurant et rend attentif la Municipalité à l'absence de signaux lumineux « Ecole » vers la grande salle. Depuis le déplacement de l'arrêt des bus scolaires, il n'est pas rare que les deux côtés de la route soient occupés par le stationnement des bus. De nombreux enfants sont présents et un accident pourrait arriver.

Pour le parking, M. Jean-Marc Favre s'est rendu sur place avec la tenancière du restaurant et l'entreprise de marquage. La première n'est pas favorable à ce changement car le nombre de places serait réduit. La Municipalité ne s'est pas encore prononcée définitivement.

Mme Sandrine Favre rappelle que la commune n'a pas eu le choix sur le déplacement de l'arrêt du bus. Elle regardera pour déplacer le signal lumineux.

M. Jean-Michel Favre informe la Municipalité que le Talent est à nouveau sorti de son lit suite aux fortes intempéries de ces jours. Il y a à nouveau des dégâts sur les berges et des travaux devront certainement être entrepris. A son avis, un enrochement est indispensable. Il demande que la Municipalité surveille ces travaux.

M. Jean-Marc Favre précise que la Municipalité était défavorable à ces aménagements en bois mais qu'elle n'a rien pu faire.

M. Serge Martin pense qu'une garantie peut être demandée étant donné que la commune participe aux frais.

M. Dafflon est sceptique, il est très difficile de se battre contre les volontés de l'Etat.

M. Bertrand Favre demande le prix du marquage des lignes de route qui pourrait être envisagé en 2019 avec la rénovation d'une partie de route.

M. Jean-Marc Favre donne les montants de Fr. 18'000.— pour un marquage simple et de Fr. 36'000.— pour une double couche.

M. Bertrand Favre demande des renseignements sur la réaffectation des locaux scolaires.

Mme Pirrello informe que le projet de garderie n'a pas abouti. Actuellement une partie est occupée par la jeunesse pour la préparation du Giron. Ils seront proposés à la location en tant que surfaces commerciales dès le 1^{er} août 2018. Hormis le plancher d'une pièce à refaire, il n'est pas souhaité d'engager d'avantage de frais.

M. Philippe Favre propose également de fixer le terme des baux à loyer à une date identique pour tous les locataires.

Après les remerciements exprimés par M. Gino Angellini pour les décorations lumineuses et la parution des « Murmures du Talent », les bons vœux pour 2018 transmis par M. Dafflon, le Président lève la séance à 21h40.

Le Président :



A. Favre



La Secrétaire :



Y. Morier